

S.I.R.C
Syndicat Intercommunal de Restauration Collective
La Garde – La Valette-du-Var – Le Pradet

DELIBERATION N°1 DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2023

Le quinze décembre deux mille vingt-trois à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective, régulièrement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-trois s'est réuni au syndicat sous la présidence de Monsieur Alain FUMAZ.

Présents : M. Alain FUMAZ, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Stéphanie ASCIONE, M. André BAULON, Mme Hélène DELSANTO, M. Alexandre RISACHER, membres titulaires.

Avaient donné procuration : néant

Absents excusés : Mme Martine DE SANTIS, Mme Cécile GOMEZ, Mme Laurence HOLLIGER, M. Guillaume ROBAA, membres titulaires, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Jean-Marc LUCIANI, Mme Emilie ROY, membres suppléants.

Membres en exercice	10	Membres ayant pris part au vote	6
---------------------	----	---------------------------------	---

Monsieur Le Président expose aux membres du Comité Syndical les virements de crédits qui doivent être effectués et propose de modifier le budget du S.I.R.C conformément au tableau présenté.

Oùï les explications du Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

De procéder à l'adoption de la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2023, annexée à la présente délibération, résumée comme suit :

CHAPITRE	INTITULE CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	18 894,94	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 482,09	
013	Atténuation de charges		22 376,03
75	Autres produits de gestion courante		1,00
TOTAL		22 377,03	22 377,03
SECTION D'INVESTISSEMENT			
21	Immobilisations corporelles	3 482,09	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 482,09
TOTAL		3 482,09	3 482,09

Adopté à l'unanimité

POUR	6
CONTRE	0
ABSTENTION	0

La Garde, le 15 décembre 2023
Le Président du S.I.R.C
Alain FUMAZ